CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27597** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2026**

ÉDITÉ LE 14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999

Raison sociale : BARTOLO ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/09/2005

Sigle : BARTOLO ET FILS SARL

Capital : 20 000

5 RUE DU GENERAL RAPP
67450 MUNDOLSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Mundolsheim STRASBOURG

Siret : 422 101 394 00019

Téléphone : 03 90 20 35 70 **Fax :** 03 90 20 35 79

Portable : 0683550047

Code NACE : 4391B

Responsabilité légale :
BARTOLO DONATO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 4029739-001

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 273265

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 273265

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

E-mail : contact@bartolo-fils.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 770 615 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	8	07/12/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		10/09/2026
3141	Eléments accessoires de couverture		07/12/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 13:35

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E27597** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2026**

ÉDITÉ LE **14/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/09/2005
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Mundolsheim STRASBOURG

Siret : **422 101 394 00019**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4029739-001
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 273265
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 273265

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **BARTOLO ET FILS**
Sigle : BARTOLO ET FILS SARL
5 RUE DU GENERAL RAPP
67450 MUNDOLSHEIM

Téléphone : 03 90 20 35 70 **Fax :** 03 90 20 35 79
Portable : 0683550047

Site Internet :
E-mail : contact@bartolo-fils.fr

Responsabilité légale :
BARTOLO DONATO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	07/12/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 13:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.